

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

le 18 DEC. 2023

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU SYNDICAT MIXTE  
DU CONSERVATOIRE DEPARTEMENTAL EMILE GOUE**

**COMITE SYNDICAL du 11 décembre 2023**

**à 18 h 30**

Le 4 décembre deux mille vingt-trois, Le Comité Syndical du Conservatoire Départemental Emile GOUE, dûment convoqué le 27 novembre 2023, s'est réuni à 18 h 30. Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le Comité Syndical du Conservatoire Départemental Emile GOUE, a de nouveau été convoqué le 5 décembre 2023 pour le 11 décembre 2023 à 18 h 30 sous la présidence de Catherine DEFEMME, la Présidente.

**PRESENTS** : Thierry Bourguignon, Laurent Daulny, Catherine Defemme,

**ABSENTS/EXCUSES** : Patricia Audoux, Pierre Auger, Marie Christine BULON, Emmanuel Dignac, Karine Garguel, Sabine Le Bras, Armelle Martin, René Roulland, Sébastien Vitte, Emilie Malleret. Elisabeth Dequeker, Fabrice Delaporte, Christine Ducourtioux, Marie-France Galbrun, Bertrand Labar, Laurent Lafaye et Hélène Pilat

Assistaient également à la réunion :

Pierre Dupuis, Directeur par intérim,

Sylvie Bredier, Secrétaire en charge du fonctionnement du Syndicat Mixte.

**DÉLIBÉRATION N°CS/2023/28**

**OBJET** : Adhésion groupement de commandes pour la fourniture de services de télécommunications

*VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5721-1 et suivants,*

*VU les arrêtés préfectoraux 2008-208 en date du 25 février 2008 portant création d'un syndicat mixte ouvert dénommé Conservatoire départemental Emile Goué et 2019-12-19-001 du 19 décembre 2019 portant extension du périmètre d'intervention du syndicat mixte du Conservatoire départemental Emile Goué,*

*VU la délibération CS/2021/19 portant composition du Comité Syndical,*

*VU la délibération CS/2023/17 portant désignation de la Présidente le 19 septembre 2023*

*VU le rapport CS/2023/28 de Madame la Présidente du Comité Syndical,*

*Après avoir pris connaissance du rapport mentionné ci-dessus,*

*Après en avoir débattu*

## DECIDE

- D'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture de services de télécommunications selon les suivantes :

### **Article 1 : Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de services de télécommunications**

1.1 – Le Syndicat Mixte du Conservatoire Départemental Emile GOUE adhère à un groupement de commandes pour la fourniture de services de télécommunications.

Ce groupement de commandes a pour objet l'organisation de l'ensemble des opérations de mise en concurrence et de sélection du ou des attributaire(s) jusqu'à la notification du (des) marché(s) pour l'achat de services de télécommunications, ainsi que la passation des avenants éventuels à ces marchés.

Le Département de la Creuse est le coordonnateur du groupement de commandes et aura la qualité de pouvoir adjudicateur. Il sera chargé des opérations de mise en concurrence, de la gestion des procédures de passation des marchés jusqu'à leur notification, y compris la signature et de la passation des avenants éventuels dans le respect des règles du droit de la commande publique.

La convention constitutive du groupement de commandes définit les modalités de fonctionnement du groupement ainsi que son périmètre. Elle est jointe en annexe.

1.2 – La Présidente du Syndicat Mixte du Conservatoire Départemental Emile GOUE est autorisée à signer cette convention constitutive du groupement de commandes, selon le projet ci-joint.

1.3 – La Présidente du Syndicat Mixte du Conservatoire Départemental Emile GOUE est autorisée à signer tous les documents utiles à l'aboutissement de ce projet.

1.4 – Le Syndicat Mixte du Conservatoire Départemental Emile GOUE versera une participation de 500 euros au Département de la Creuse, coordonnateur du groupement de commandes, pour les divers frais administratifs et de gestion (notamment les frais de publication, de reprographie, postaux etc.).

Cette participation sera versée au coordonnateur après la notification des marchés et la communication de ces derniers aux membres par ses soins. La somme nécessaire est disponible au chapitre 011 article 62878 du budget du Syndicat Mixte du Conservatoire Départemental Emile GOUE.

### **Article 2 : Lancement, attribution et signature des marchés concernant la fourniture de services de télécommunications**

2.1 – Le Syndicat Mixte du Conservatoire Départemental Emile GOUE autorise le Département de la Creuse à lancer en son nom et pour son compte une consultation relative à la « fourniture de services de télécommunication ».

Le Syndicat Mixte du Conservatoire Départemental Emile GOUE s'engage à respecter les règles relatives au droit de la commande publique, tant pour la passation des marchés du groupement de commandes que pour leur exécution.

2.2 - Les marchés porteront sur les prestations de :

- téléphonie fixe (abonnement + consommation);
- téléphonie mobile (abonnement + consommation) ;
- fourniture d'accès à internet ;
- interconnexion sécurisée des sites distants [VPN – Virtual Private Network].

2.3 - Le mode de consultation, la forme du (des) marché(s), leur durée ainsi que leur allotissement, le cas échéant, seront établis à la lumière du besoin détaillé total du groupement de commandes, conformément au droit de la commande publique.

Ces éléments feront l'objet d'une délibération ultérieure du Syndicat Mixte du Conservatoire Départemental Emile GOUE.

2.4 - La fiche descriptive du besoin initial dûment complétée est jointe à la présente délibération. Cette fiche constitue une première étape dans l'estimation du besoin.

2.5 - Suite à une analyse précise et prospective menée avec le Coordonnateur, le Syndicat Mixte du Conservatoire Départemental Emile GOUE s'engage à approuver et communiquer la fiche de son besoin final dans les conditions et délais qui seront fixés par le Coordonnateur. En cas de non-respect de cet engagement, le Syndicat Mixte du Conservatoire Départemental Emile GOUE sera réputée exclue du groupement de commandes et ne pourra pas bénéficier de ses marchés.

Ce besoin final complètera la fiche jointe à la présente délibération. Il déterminera les prestations pour lesquelles [la structure] souhaite bénéficier des marchés du groupement.

2.6 - Le Syndicat Mixte du Conservatoire Départemental Emile GOUE accepte que la Commission d'Appel d'Offres du Coordonnateur, le Conseil Départemental, soit désignée comme Commission d'Appel d'Offre du groupement de commandes.

Elle se réunira et fonctionnera conformément aux règles internes du Coordonnateur, validées par sa Commission permanente.

2.7 - En cas d'infructuosité ou déclaration sans suite d'un ou des marchés, le Syndicat Mixte du Conservatoire Départemental Emile GOUE autorise le coordonnateur à relancer la consultation selon les modalités prévues par le droit de la commande publique.

2.8 - Le Syndicat Mixte du Conservatoire Départemental Emile GOUE autorise le Département de la Creuse, coordonnateur du groupement, à signer le(s) marché(s) à venir et les éventuels avenants en son nom et pour son propre compte.

### **Article 3 : Exécution et règlement des marchés**

3.1 - Le Syndicat Mixte du Conservatoire Départemental Emile GOUE s'engage à exécuter le(s) marché(s) passé(s) par le groupement de commandes qui le concerne avec le(s) titulaire(s) retenu(s), jusqu'à son(leur) terme sauf exceptions prévues au contrat.

3.2 - Dans le cadre de leur exécution, la Présidente du Syndicat Mixte du Conservatoire Départemental Emile GOUE est autorisée à signer les tous les documents nécessaires ou utiles à la bonne exécution des marchés.

3.3 - Les financements nécessaires seront imputés sur le chapitre 011 article 62878 du budget du Syndicat Mixte du Conservatoire Départemental Emile GOUE.

**Adopté à l'unanimité**

La Présidente du Comité Syndical

Catherine DEFF



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

le 18 DEC. 2023

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU SYNDICAT MIXTE**  
**DU CONSERVATOIRE DEPARTEMENTAL EMILE GOUE**

**COMITE SYNDICAL du 11 décembre 2023**

**à 18 h 30**

Le 4 décembre deux mille vingt-trois, Le Comité Syndical du Conservatoire Départemental Emile GOUE, dûment convoqué le 27 novembre 2023, s'est réuni à 18 h 30. Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le Comité Syndical du Conservatoire Départemental Emile GOUE, a de nouveau été convoqué le 5 décembre 2023 pour le 11 décembre 2023 à 18 h 30 sous la présidence de Catherine DEFEMME, la Présidente.

**PRESENTS** : Thierry Bourguignon, Laurent Daulny, Catherine Defemme,

**ABSENTS/EXCUSES** : Patricia Audoux, Pierre Auger, Marie Christine BULON, Emmanuel Dignac, Karine Garguel, Sabine Le Bras, Armelle Martin, René Roulland, Sébastien Vitte, Emilie Malleret. Elisabeth Dequeker, Fabrice Delaporte, Christine Ducourtioux, Marie-France Galbrun, Bertrand Labar, Laurent Lafaye et Hélène Pilat

Assistaient également à la réunion :

Pierre Dupuis, Directeur par intérim,

Sylvie Bredier, Secrétaire en charge du fonctionnement du Syndicat Mixte.

**DÉLIBÉRATION N°CS/2023/26**

**OBJET** : Demande de subvention à la DRAC

*VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5721-1 et suivants,*

*VU les arrêtés préfectoraux 2008-208 en date du 25 février 2008 portant création d'un syndicat mixte ouvert dénommé Conservatoire départemental Emile Goué et 2019-12-19-001 du 19 décembre 2019 portant extension du périmètre d'intervention du syndicat mixte du Conservatoire départemental Emile Goué,*

*VU la délibération CS/2021/19 portant composition du Comité Syndical,*

*VU la délibération CS/2023/17 portant désignation de la Présidente le 19 septembre 2023*

*VU le rapport CS/2023/26 de Madame la Présidente du Comité Syndical,*

*Après avoir pris connaissance du rapport mentionné ci-dessus,  
Après en avoir débattu*

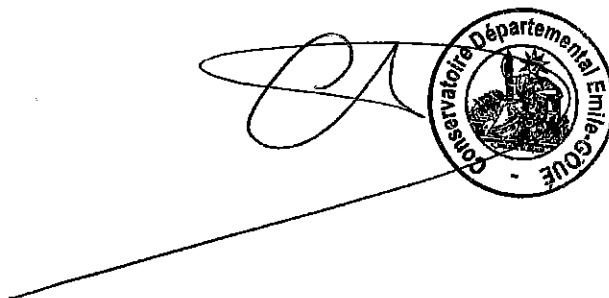
**DECIDE**

- *D'autoriser la Présidente à demander les deux subventions à la DRAC, dans le cadre de nos activités en EAC 2023 et d'autre part, dans le cadre des missions du conservatoire.*
- *A signer tous documents relatifs à ce dossier.*

**Adopté à l'unanimité**

La Présidente du Comité Syndical

Catherine DEFEMME



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Catherine DEFEMME'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains a central emblem depicting a landscape with a tree and a building. The text around the emblem reads 'Conservatoire Départemental Enlla-Goué'.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

le 18 DEC. 2023

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU SYNDICAT MIXTE**  
**DU CONSERVATOIRE DEPARTEMENTAL EMILE GOUE**

**COMITE SYNDICAL du 11 décembre 2023**  
**à 18 h 30**

Le 4 décembre deux mille vingt-trois, Le Comité Syndical du Conservatoire Départemental Emile GOUE, dûment convoqué le 27 novembre 2023, s'est réuni à 18 h 30. Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le Comité Syndical du Conservatoire Départemental Emile GOUE, a de nouveau été convoqué le 5 décembre 2023 pour le 11 décembre 2023 à 18 h 30 sous la présidence de Catherine DEFEMME, la Présidente.

**PRESENTS** : Thierry Bourguignon, Laurent Daulny, Catherine Defemme,

**ABSENTS/EXCUSES** : Patricia Audoux, Pierre Auger, Marie Christine BULON, Emmanuel Dignac, Karine Garguel, Sabine Le Bras, Armelle Martin, René Roulland, Sébastien Vitte, Emilie Malleret. Elisabeth Dequeker, Fabrice Delaporte, Christine Ducourtoux, Marie-France Galbrun, Bertrand Labar, Laurent Lafaye et Hélène Pilat

Assistaient également à la réunion :

Pierre Dupuis, Directeur par intérim,

Sylvie Bredier, Secrétaire en charge du fonctionnement du Syndicat Mixte.

**DÉLIBÉRATION N°CS/2023/25**

**OBJET** : Autorisation paiement de l'investissement avant adoption du budget primitif 2024

*VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5721-1 et suivants,*

*VU les arrêtés préfectoraux 2008-208 en date du 25 février 2008 portant création d'un syndicat mixte ouvert dénommé Conservatoire départemental Emile Goué et 2019-12-19-001 du 19 décembre 2019 portant extension du périmètre d'intervention du syndicat mixte du Conservatoire départemental Emile Goué,*

*VU la délibération CS/2021/19 portant composition du Comité Syndical,*

*VU la délibération CS/2023/17 portant désignation de la Présidente le 19 septembre 2023*

*VU le rapport CS/2023/25 de Madame la Présidente du Comité Syndical,*

*Après avoir pris connaissance du rapport mentionné ci-dessus,  
Après en avoir débattu*

**DECIDE**


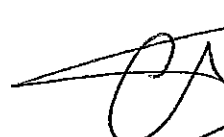
**D'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2024 dans les conditions présentées ci-dessous, étant précisé que ces crédits seront inscrits ensuite au budget primitif 2024.**

Chapitres	Libellé	Crédits votés en 2023 (BP + DM) hors RAR	Autorisation 2024 en € (25%)
20	Immobilisations incorporelles	1 642 €	410,50 €
21	Immobilisations corporelles	39 185 €	9 796,25 €

**Adopté à l'unanimité**

La Présidente du Comité Syndical

Catherine DEFEMME



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

le 18 DEC. 2023

-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU SYNDICAT MIXTE**  
**DU CONSERVATOIRE DEPARTEMENTAL EMILE GOUE**

-----  
**COMITE SYNDICAL du 11 décembre 2023**  
**à 18 h 30**

Le 4 décembre deux mille vingt-trois, Le Comité Syndical du Conservatoire Départemental Emile GOUE, dûment convoqué le 27 novembre 2023, s'est réuni à 18 h 30. Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le Comité Syndical du Conservatoire Départemental Emile GOUE, a de nouveau été convoqué le 5 décembre 2023 pour le 11 décembre 2023 à 18 h 30 sous la présidence de Catherine DEFEMME, la Présidente.

**PRESENTS** : Thierry Bourguignon, Laurent Daulny, Catherine Defemme,

**ABSENTS/EXCUSES** : Patricia Audoux, Pierre Auger, Marie Christine BULON, Emmanuel Dignac, Karine Garguel, Sabine Le Bras, Armelle Martin, René Roulland, Sébastien Vitte, Emilie Malleret. Elisabeth Dequeker, Fabrice Delaporte, Christine Ducourtioux, Marie-France Galbrun, Bertrand Labar, Laurent Lafaye et Hélène Pilat

Assistaient également à la réunion :

Pierre Dupuis, Directeur par intérim,

Sylvie Bredier, Secrétaire en charge du fonctionnement du Syndicat Mixte.

**DÉLIBÉRATION N°CS/2023/27**

**OBJET** : Indemnité forfaitaire annuelle pour les fonctions de secrétaire administratif du syndicat mixte Emile Goué 2024

*VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5721-1 et suivants,*

*VU les arrêtés préfectoraux 2008-208 en date du 25 février 2008 portant création d'un syndicat mixte ouvert dénommé Conservatoire départemental Emile Goué et 2019-12-19-001 du 19 décembre 2019 portant extension du périmètre d'intervention du syndicat mixte du Conservatoire départemental Emile Goué,*

*VU la délibération CS/2021/19 portant composition du Comité Syndical,*

*VU la délibération CS/2023/17 portant désignation de la Présidente le 19 septembre 2023*

*VU le rapport CS/2023/27 de Madame la Présidente du Comité Syndical,*



*Après avoir pris connaissance du rapport mentionné ci-dessus,*

*Après en avoir débattu*

**DECIDE**

- D'autoriser le fonctionnaire du conseil départemental qui assume, en dehors de son temps de travail et dans la limite réglementaire, les fonctions de secrétaire administratif du syndicat mixte Emile Goué à percevoir une indemnité forfaitaire annuelle dans la limite de 1000€ brut par an, sous forme d'un douzième tous les mois pour l'année 2024.
- L'indemnité sera fixée chaque année par arrêté du président du comité syndical, compte tenu de l'importance des tâches résultant de ce secrétariat.
- Cette décision devra viser expressément l'accord donné préalablement par le conseil départemental dont dépend le fonctionnaire intéressé.

**Adopté à l'unanimité**

La Présidente du Comité Syndical

Catherine DEFEMME

